DIVISION SUISSE DE MARCHE/FSA

PROCES-VERBAL

des décisions de l'assemblée générale ordinaire des délégués de la Division suisse de marche de la FSA qui s'est tenue le samedi 11 décembre 1999 à La Tour-de-Peilz.

Ordre du jour

1. ALLOCUTION D'OUVERTURE, SALUTATIONS ET HOMMAGE AUX DISPARUS 2

2. FORMALITÉS 2

3. DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS 2

4. ORDRE DU JOUR SELON LES STATUTS 2

A) Approbation du procès-verbal de l'AD du 12 décembre 1998 à Sion 2

B) Présentation et acceptation des rapports annuels et d'activités pour l'année 1999 2

C) Présentation et acceptation des comptes annuels et des rapports des vérificateurs des comptes 3

D) Fixation des cotisations 3

E) Présentation et approbation du budget 2000 4

F) Présentation et décision concernant les propositions 4

G) Election d'un membre du Comité 4

H) Nominations de Membres d'honneur 4

I) Acceptation, exclusion de sociétés 5

J) Propositions de modification ou suppression d'article des statuts de la DM/FSA et du RO 5

K) Attribution des CS 2001 6

L) Autres manifestations 6

M) Divers 7

5. HONNEURS 8

1. Allocution d'ouverture, salutations et hommage aux disparus

Le Président, Roland Estoppey, ouvre l'assemblée dès 14h30 et souhaite la bienvenue aux délégués.
Il excuse Mme Margot Vetterli, MM. Pascal Charrière, Raymond Buffet, Hans Doebeli et Edouard Cart.

Il remercie le club de La Tour-de-Peilz La Poste pour l'organisation de cette assemblée et passe la parole au Président du club organisateur, Claude Greber, qui souhaite la bienvenue aux délégués et espère que l'AD se déroulera sereinement pour que vive la marche pour les jeunes d'aujourd'hui. Il apporte des précisions quant au déroulement du repas du soir.

Une minute de silence est observée en mémoire des disparus.

2. Formalités

Sont présents	10 sociétés avec droits de vote	80 voix
	4 membres d'honneur	4 voix
Total		84 voix
Majorité absolue		43 voix
Majorité des 2/3		56 voix

3. Désignation des scrutateurs

Sont nommés comme scrutateurs, Messieurs Claude Greber et Jean-Luc Sauteur

4. Ordre du jour selon les statuts

Il n'y a pas de remarque concernant l'ordre du jour

A) Approbation du procès-verbal de l'AD du 12 décembre 1998 à Sion

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec 84 voix

B) Présentation et acceptation des rapports annuels et d'activités pour l'année 1999

Les rapports annuels, accompagnés de l'invitation à l'assemblée générale, ont été adressés aux clubs et aux membres d'honneur.

Rapport du Président : Roland Estoppey souligne en complément de son rapport, qu'il était difficile pour la Suisse de bien se classer par équipe à Mézidon (Coupe du Monde), car les autres petites nations n'avaient pas le nombre d'athlètes suffisants pour être classés officiellement.
Il précise également que les autres nations et la presse française ont apprécié l'engagement d'une équipe suisse complète et l'enthousiasme de ses supporters.

Rapport du chef technique : pas de complément et pas de question
Rapport du responsable des juges : pas de complément et pas de question
Rapport du responsable TMA et jeunesse : pas de complément et pas de question

Les rapports sont approuvés à l'unanimité, avec 84 voix

C) Présentation et acceptation des comptes annuels et des rapports des vérificateurs des comptes

Présentation des comptes d'exploitation, du bilan et du TMA :
Le trésorier, Michel Peytrignet, communique les chiffres relatifs aux comptes 1999 qui bouclent avec un solde déficitaire de Sfr. 3'132,20 pour le compte d'exploitation de la DM/FSA et un solde négatif de Sfr. 248,05 pour le marcheur suisse. Le compte TMA n'a pas connu de mouvements notoires en 1999.
Une erreur de frappe s'est glissée au niveau du bilan du CCP MARCHEUR SUISSE. Il faut lire Sfr. 4'960,85. La correction a été apportée lors de l'assemblée.

Approbation du rapport des vérificateurs des comptes :

Claude Berner du CM Ecureuil La Poste (en remplacement de M. Monnet des 200 kms de Vallorbe) rapporte que les comptes ont été contrôlés. Il ressort de ce contrôle que les comptes présentés par Michel Peytrignet sont exacts. Les vérificateurs félicitent le caissier et lui donnent décharge.

Ils souhaitent à l'avenir que les justificatifs et récipissés soient présentés plus "proprement".

Des questions ont été posées concernant l'organisation des vérificateurs des comptes. Qui fait quoi et pour combien de temps. Réponse :

➔ 1er vérificateur officie durant 6 ans (Ass. des 200 kms)
➔ 2ème vérificateur suit derrière durant 6 ans aussi (décalage de 3 ans) (CME La Poste)
➔ le suppléant nommé par l'AD est le CMC 13 Etoiles de Sion par 82 voix

Le compte d'exploitation, du TMA et le bilan sont approuvés par 71 voix, 1 voix contre et 1 abstention.

D) Fixation des cotisations

La CM propose d'augmenter la cotisation annuelle de Sfr. 150.- à Sfr. 200.- par société.
Plusieurs intervenants sont opposés à cette augmentation, tout comme l'année précédente.
Cette proposition est refusée par 57 voix contre, 26 pour et 1 abstention. L'abonnement au marcheur suisse est maintenu à Sfr. 25.- / an par 83 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Avis sur le marcheur suisse :

Certains délégués souhaitent recevoir plus de numéros par année. Ils souhaitent également que le marcheur suisse soit plus étoffé (par ex. plus de photos). Ils auraient aimé avoir plus d'informations après la Coupe du Monde dans le marcheur suisse. Le CM répond que si on augmente le nombre du numéro, on augmente d'autant (30 à 40 %) les frais de poste et d'imprimerie qui devraient être supportés par la Division. De plus plusieurs pages ont été écrites pour la Coupe du Monde et que la rédaction avait précisé qu'elle se tenait à disposition de chacun pour fournir encore plus d'informations.

- Des délégués ont demandé de connaître le nombre d'abonnés. Réponse : 162 en Suisse et 35 à l'étranger.
- Roland Bergmann souhaite rendre obligatoire l'abonnement pour chaque club et membre d'honneur.
- Maurice Mingard propose que chaque société envoie à la DM ses propositions d'amélioration.
- JL Sauteur propose qu'une personne d'un club aide la rédaction du marcheur suisse (Roland Estoppey) à établir ce journal. Aucun volontaire.
- Michel Martin souhaite plus de publicité, donc plus de recettes dans le marcheur. Effort que seul un membre du comité a fait en 1999 et aucun club, suite à la demande en 1999 de M. Mingard. Il remarque également que le marcheur est d'une impression meilleure.
- Le CM Genève souhaite obtenir un décompte précis d'un numéro du marcheur. Réponse : budget sera établi par la DM.

E) Présentation et approbation du budget 2000 :

Suite à la présentation du budget 2000 :

- Michel Martin s'étonne que les frais techniques ne s'élèvent qu'à Sfr. 4'500.- Il souhaite plus de clarté au niveau de la présentation des comptes (compte transitoire pour la somme que la DM doit encore recevoir de la FSA pour Budapest). Notre caissier prend bonne note.
- Maurice Mingard s'étonne des frais de réunions importants de la DM et CT (Sfr. 2'800.-). Le président explique que cette augmentation est due aux réunions nécessaires pour la révision des statuts de la DM.
- JL Sauteur ne comprend pas que la DM ait budgeté les cotisations des clubs à Sfr. 200.- avant que cette propositon soit acceptée par l'AD. Réponse : le comité lui explique qu'il voit les choses en positif.

Après ces diverses discussions le budget 2000 est approuvé par 46 voix pour, 6 contre et 31 abstentions.

F) Présentation et décision concernant les propositions

Propositions de la commission de marche :

- La CM propose de modifier le règlement de la coupe jeunesse : attribution des points effectuée selon les chronos réalisés par les athlètes selon la tabelle de l'ancienne coupe suisse des écoliers. Explication donnée par Gabriele Polli : le but est de rendre plus attractif cette coupe et d'encourager le jeune à améliorer ses chronos. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, avec 84 voix.
- La CM propose, sauf cas particulier préalablement définis et pour le TMA, que tous les projets entrepris par la DM/FSA soient intégrés et gérés dans une seule comptabilité (y compris le marcheur suisse). Explication donnée par Roland Estoppey : le but est de simplifier et clarifier la comptabilité. Michel Peytrignet précise que les réviseurs ont émis le souhait que les écritures du marcheur suisse soient tout de même détaillées. Cette proposition est acceptée par 64 voix pour, 9 contre et 11 abstentions.
- La CM propose que le compte TMA soit rebaptisé compte "Jeunesse" et que toutes ses ressources soient utilisées pour notre jeunesse. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, avec 84 voix.

Propositions des membres d'honneur :
- Aucune

Propositions des sociétés :
- Aucune

G) Election d'un membre du Comité

Pour le poste resté vacant lors de la dernière AD, la CM propose M. Michel Peytrignet comme caissier qui a déjà fonctionné par intérim en 1999. Il est élu par acclamation par l'AD.

H) Nominations de membres d'honneur

Joseph Bianco, président du CMC 13 Etoiles de Sion, notre ancien caissier durant 18 ans est élu membre d'honneur. Le président Roland Estoppey retrace son parcours très actif en tant qu'althlète et dirigeant.

Raymond Buffet, membre actif du CMC 13 Etoiles de Sion, notre ancien secrétaire durant 6 ans est également élu membre d'honneur.

Joseph Bianco se dit touché par cette nomination. Il remercie le comité de la DM pour toutes ces années de collaboration et souhaite que ce comité continue de travailler pour la jeunesse.

I) Acceptation, exclusion de sociétés

Après une relance de Roland Estoppey, les 3 derniers clubs qui n'ont pas encore payé leur cotisation 1999 ont promis de le faire rapidement. Aucune société n'a donc été exclue. Aucune demande d'acceptation non-plus. Cependant un nouveau club de walking a vu le jour tout dernièrement à Möhlin (AG). Roland Estoppey prendra contact avec ce club.

J) Propositions de modification ou suppression d'article des statuts de la DM/FSA et du RO

Propositions de la commission de marche :

- La CM propose que les Associations cantonales de marche soient acceptées comme membre de la DM/FSA avec une voix par associtation et qu'elles paient la même cotisation que les autres sociétés. Des délégués trouvent que ces Associations devraient avoir le même nombre de droit de vote qu'une autre société membre, à savoir 2. L'Association des 200 kms de Vallorbe et le CM Genève proposent de ne pas entrer en matière à cause de la révision des statuts. La CM répond aux différentes questions en précisant que cette proposition a été formulée à l'AD suite au souhait de l'ACVCM de participer officiellement aux débats de la DM/FSA. Le but étant de clarifier la situation entre l'ACVCM et la DM, entre autres au niveau des convocations. Cette proposition a été refusée car la majorité des 2/3 n'a pas été atteinte : 33 voix pour, 31 contre et 20 abstentions.
- La CM propose de ne plus faire de modification aux statuts durant l'an 2000 pour permettre à la commission de révision d'y travailler efficacement. Cette proposition est approuvée à l'unanimité, avec 84 voix.
- La CM propose, selon le RO, qu'il faut au moins 3 athlètes au départ d'un championnat de suisse, pour que celui-ci soit officiel et que les médailles soient attribuées. Si ce n'est pas le cas, une épreuve similaire (même distance) doit quand même avoir lieu pour attribuer les points du championnat suisse interclubs. La règle des 6 inscrits est donc supprimée avec cette proposition. Elle est acceptée par 84 voix pour, 0 contre et 0 abstention.
- La CM propose pour les CS Juniors sur route de retourner à la distance des 20 kms. Puisque cette propositon a déjà été acceptée en 1998, elle n'a donc pas été traitée durant l'AD.

Propositions des membres d'honneur

- Aucune

Propositions des sociétés

- Le CM Ecureuil La Poste propose de supprimer l'obligation des 6 inscriptions au départ d'un CS et propose que le titre soit décerné pour autant qu'il y ait 3 inscrits par catégories. L'AD n'est pas entré en matière, car cette propositon est jugée trop imprécise et qu'elle rejoint de toute façon la propositon de la CM acceptée auparavant.
- Le CMC 13 Etoiles de Sion propose que le CS des 100 kms compte aussi pour la Coupe de la division. Cette proposition a été refusée par 37 voix contre, 29 voix pour et 18 abstentions.

K) Attribution des CS 2001

Baden n'étant pas présent lors de l'AD, l'organisation des CS Hommes 20 kms est attribuée au CM Cour Lausanne et les CS Hommes 50 kms au CM Yverdon.

Championnats suisses 2001

10'000 m	piste	Juniors	SAL LUGANO
5'000 m	piste	Femmes-Juniors	SAL LUGANO
5'000 m	piste	Cadets B	CM MONTHEY
3'000 m	piste	Cadettes B	CM MONTHEY
10'000 m		Femmes	CM MONTHEY
10'000 m	piste	Hommes	FSA
5'000 m	piste	Femmes	FSA
10'000 m	piste	Cadets A	ACVCM
5'000 m	piste	Cadettes A	ACVCM
5'000 m	piste	Femmes Interclubs	SAL LUGANO
20 km	route	Hommes	CM COUR
20 km	route	Femmes	CM COUR
20 km	route	Juniors	CM YVERDON
50 km	route	Hommes	CM YVERDON
100 km	route	Hommes	Ass. 200 km VALLORBE
Côte	route	Hommes/Femmes/Juniors	SAL LUGANO
La Poste/Swisscom/CFF		Hommes/Femmes	CME LA POSTE

Ces attributions sont approuvées par 83 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

L) Autres manifestations

Assemblée des présidents et chefs techniques 2000	FRIBOURG
Assemblée des délégués DM/FSA 2000	LAUSANNE
Assemblée des présidents et chefs techniques 2001	FRIBOURG
Assemblée des délégués DM/FSA 2001	VALLORBE

Ces attributions sont approuvées à l'unanimité avec 84 voix.

M) Divers

Rapport d'activité de la commission de révision des statuts :

Le responsable de la commission, Michel Schneider, retrace la création de celle-ci ainsi que sa première année d'activité. Rapidement cette commission a jugé nécessaire d'avoir plus de temps pour pouvoir effectuer un travail approprié (jusqu'à la fin 2000). Après quelques exigences et questions de la part des membres de la commission, celle-ci s'est posée la question si il était judicieux de quitter ou pas la FSA ? Rapidement il s'est avéré qu'il n'en était rien, principalement parce que la DM ne peut vivre seule financièrement parlant. Michel Schneider distribua ensuite le projet du nouvel organigramme de la nouvelle Fédération Suisse de Marche (annexée).

Après une année d'activité, Michel Schneider se dit déçu par la faible participation des membres volontaires de la commission de révision et propose de dissoudre cette commission et remet son mandat.

Roland Estoppey regrette cette situation, mais ne souhaite pas dissoudre la commission, mais plutôt la remodeler pour la rendre plus petite et plus efficace, sans forcément avoir une représentation de chaque club. Il demande à l'AD de donner la possibilité au responsable de la commission de révision de la redéfinir librement. Michel Schneider accepte de revoir la formule. Cette proposition est acceptée par l'AD avec 66 voix pour, 0 contre et 18 abstentions.

Autres :

- Quelques informations ont été fournies par la CT au sujet de la prochaine Coupe d'Europe en Allemagne le 17 juin 2000. La DM a l'intention d'envoyer ses meilleurs athlètes à cette grande compétition internationale. Des informations supplémentaires parviendront aux clubs. La date des CS 50 kms devra peut-être être modifiée à cause de cette compétition.
- Roland Estoppey informe l'assemblée que Frédéric Bianchi a suivi avec succès le cours de juges Panel II (niveau européen) durant un séminaire de 5 jours à Moscou.
- Roland Estoppey demande aux clubs d'envoyer leurs extraits de réglements et leurs annonces de compétitions le plus rapidement possible pour diffusion sur le site Internet de la FSA.
- Louis Marquis fait remarquer qu'il serait judicieux que le cours des juges annuel se termine plus tôt pour permettre aux juges de participer à la compétition du même jour dans de bonnes conditions. Il souhaite également que les records de marche figurent également dans les tabelles de la FSA. Le président lui précise qu'ils figureront sur le site Internet de la FSA.
- Roland Estoppey donne quelques informations concernant les 2 catégories Walking : fun et compétition.
- Louis Marquis pose la question si le Walking a un rapport avec la marche de compétition.
- Michel Peytrignet demande que les clubs fournissent une liste nominative des personnes qui ont payé l'abonnement au marcheur suisse.
- Bernard Cossy remercie la DM d'avoir offert les trainings de l'équipe de suisse de Mézidon.

5. Honneurs

Des récompenses ont été attribuées :

- aux 3 premiers du championnat suisse interclubs de marche 1999. A savoir : 1er le CM Monthey, 2ème la SAL Lugano et 3ème le CM Yverdon. Les coupes sont offertes par la famille Libotte à la mémoire de M. Renato.
- attrribution des récompenses aux 8 premiers athlètes de la coupe de la division 1999. A savoir : Y. Banderet, O. Bianchi, C. Berner, B. Cossy, R. Buffet, B. Binggeli, D. Brot et N. Perrier.
- attribution d'une récompense aux athlètes ayant obtenu une meilleure performance suisse et un record suisse en 1999. A savoir Pascal Charrière et Marie Polli.
- attrribution également d'une récompense à Heidi Maeder pour sa meilleure performance mondiale sur 50 kms route.

L'assemblée est levée à 19h00 et les délégués sont invités à un apéritif offert par la Commune de La Tour-de-Peilz.

Le secrétaire :

Frédéric Bianchi

Monthey, le 23 décembre 1999

Distribution :

- aux membres du comité de la DM/FSA
- aux clubs de la DM/FSA
- aux membres d'honneur
- au Président et au Secrétariat de la FSA